BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Anthonny Cuccia à Grace Carrano; David J. Fitzgerald à Daisy Bowles; Edward Bertrand à Rosette Smith; Vincenzo Bondi à Leonora Giaconi.

NAISSANCES.

Mmes Joseph Schiller, un garçon; Hy W. Armbruster, un garçon; Jean Gasslot, une fille; Horatio L. McKay, une fille; John Coste, un garçon; David Luhritz, un garçon; Aug. Gulzerix, un garcon.

DECES.

Harry Shoulder, 53 ans, 2822 Gravier; Josephine Gillan, 57 ans, 1124 Royale; Marie L. Burgan, 76 ans, 822 Quartier; Peter Kernan, 43 ans, 717 Ste-Marie; Valentine Comstock, 25 ans, 2404 Lafayette; Thelma Luscy, 4 ans, 2312 Havane; John Manuel, 2 mois, Cortez et Télémaque; Julian Bell, 95 ans, Hôpital de Charité; Sarah Robertson 52 ans, 619 Deslonde; Enfant de Mme S. Amantine 15 heures, 625 Dumaine; Clara Couste 1 an, 607 Tupilo; Louis M. Leefe 2 mois, 2224 Dauphine; Thos. Rogers 37 ans, 4816 Cambrone; Nicholas Mendel 65 ans, 523 Calhoun; Chas. C. Callaway 49 ans, 1117 St. Ferdinand; Theodore Harris, 47 ans, 427 Bringier; Henry Clay 72 ans, 600 Powder; Anaise Gaspard 53 ans, 1710 Hôpital; Delphine Walker 31 ans, 2618 St. Louis.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Mme C. W. Prochaska vs C. W. Prochaska, demande de divorce.

National Parlor Suit Co vs W. G. Tebault Furniture et Realty Co, réclamation de $205.

Martin Heiderich et al vs Frank L. Heiderich, demande de partage.

French Market Ice Mfg Co vs Arthur St-Amant, réclamation de $305.28 sur un compte-courant.

George Eckert vs N. O. Ry Lt Co, action en dommages de $7500.

Mme Ella Garcia vs A. M. Garcia, demande de divorce.

Julius Landry vs John Reusch, action en dommages de $10,230.

Dr W. R. Strange vs Wm P. Bradley, réclamation de $500 pour des services de profession.

Demande d'émancipation:

Aurora Frances Hall.

Geo. H. Forstall vs Myrtle Bertha Wiley, séparation de corps et de biens.

Supreme Council Catholic Knights of America vs Patrick Garry, confession de jugement de $150.

Angelo Myers vs John L. Nunenmacher, action en recouvrement de $264.53 sur un compte courant.

Successions ouvertes:

Donacien Brown, Lucas E. Moore, Samuel J. B. Garic, Geo. D. McLaughlin.

CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR LES INTESTINS

Si vous n'avez pas un fonctionnement régulier, sain des intestins, vous êtes en serez malade. Gardez vos intestins libres et vous vous porterez bien. Il est dangereux de forcer la nature au moyen de remèdes violents ou de pilules de poison. Le moyen le plus doux le plus facile et le meilleur de maintenir les intestins libres et propres, c'est de prendre

CANDY CATHARTIC Cascarets

THEY WORK WHILE YOU SLEEP

MANGEZ-LES COMME DU CANDI

Agréables au Palais. Efficaces, ont Bon Goût. Font du Bien, ne Rendent Jamais Malade Faible ou Grippé. 10, 25 et 50 cents la boite. Demandez par écrit, échantillon gratuit et un pamphlet sur la santé. Adresse: STERLING REMEDY COMPANY, CHICAGO ou NEW YORK.

GARDEZ VOTRE SANG PUR.

3mars—1an—dim mer ven

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Ed. Rolls, Mme Victor, Christian Ross, actes de violence; Elizabeth Seaber, larcin.

Affaires abandonnées:

Louis Rabayco, fugitif; Léo Diller, violation de l'acte 84 de 1908.

Ventes inscrites au bureau d'hypothèques.

Mme Henose B. Tuscan à Victor M. Barbier, un terrain, Royale, Dauphine, Montégut et Clouet, $2000.

Vve Geo. Stiefvates à Hy Freic, un terrain, France, Royale, Mazant et Dauphine, $1465.

H. Generes Dufour à Wogan Realty Co., 7 terrains, Bienville, Lopez, Iberville, et Rendon et 5 terrains, Bienville, Douane, Scott, et Pierce, $9000.

Mme Chas L. Seemann à Mme James A. Gaudet, terrain, Freret, Robertson, State et avenue Palmer, $1875.

Vve Fred Wentz à Dixie Hom'd Ass'n, 2 terrains, Iberville, Dorgenois, Rocheblave et Bienville, $800.

L'acquéreur au vendeur, même propriété, $800.

Vve Geo. S. Pettit à Emile L. Schlieder, terrain, Constance, Erato, Gaiennie et Annonciation, $3,400.

Mme Jno. H. Williams à Mme Jno. R. Allen, terrain, Belleville, Newton, Homer et Elmire, $1,450.

FAITS DIVERS.

Le procès de l'ex-banquier Adler.

Le public commence à se lasser des longues procédures de l'affaire Adler car hier à l'ouverture de l'audience c'est à peine s'il y avait une vingtaine de personnes dans la salle.

M. C. A. Culbertson, ancien vice-président de la Banque Nationale d'Etat, a de nouveau été appelé à la barre et a déclaré que jamais un prêt de quelque importance n'avait été fait par cet établissement sans une enquête préliminaire des directeurs.

H. S. Renshaw, agent à la Nouvelle-Orléans de la maison Brown et Harris a donné quelques renseignements sur la transaction opérée par Adler pour escompter un billet à ordre de 40,000 dollars tiré au profit de cette maison.

Moses Schwartz, président de la Schwartz Foundry Company, appelé ensuite à la barre, a parlé de la fuite de Adler sur le vapeur "Alps," qui s'est échoué sur un récif près de Bélize, Honduras Britannique. Le témoin a déclaré que des marchandises diverses évaluées à 25,000 dollars avaient été embarquées sur ce navire et que Adler comptait en disposer à Puerto Cortez, sans l'accident qui est venu entraver ses projets. Le témoin a ajouté que pendant tout le voyage Adler paraissait profondément abattu.

Les débats à l'heure actuelle se poursuivent beaucoup plus rapidement que lors du premier procès, et il est probable qu'un verdict sera rendu dans le courant de la semaine prochaine.

Savoca est mis en liberté sous caution.

Une accusation de meurtre a été portée hier à la cour criminelle de Cité, contre Charles Savoca, le jeune cafetier qui mercredi matin a tiré un coup de revolver et mortellement blessé le nègre Naner Patterson. Ce dernier a succombé à sa blessure quelques heures plus tard, à l'Hôpital de Charité.

Savoca a plaidé non-coupable en invoquant la légitime défense et a été immédiatement remis en liberté sous une caution de 2,500 dollars signée par M. T. Vizo.

Société de secours mutuels

La France.

Nouveaux officiers élus le 11 janvier 1911, au local de la Société du 14 Juillet, 1028, rue St-Pierre.

Président d'honneur, M. le Consul de France; président honoraire, M. A. Capdevielle; Président, Pierre Petit; 1er vice-président, Jas. B. Pelletier; 2nd vice-président, H. J. Préau; secrétaire aux minutes, P. Durant; trésorier, Ch. Martin; grand marshal, Ch. Antoine.

Administrateurs—Chas Desportes, F. Laudumiey, Ed. Fesnaci, F. Fesnaci, E. Antoine, J. Serio, J. Valery, Dr. Thos. Lanaux, A. Esnault, S. Esnault.

Comité de finances—James B. Pelletier, Président; J. Serio, F. Fesnaci, membres.

Comité de secours—H. A. Préau, Président; Chas Desportes, E. Fesnaci, membres.

Comité du Tombeau—P. Durant, Valery, Antoine.

Pour Docteur—Thomas Lanaux.

Entrepreneur de Pompes Funèbres—Fernand Laudumiey.

Collecteur—G. G. Pillé.

Arrestation d'un voleur.

L'individu qui, ces jours derniers, avait volé une robe de prix dans l'automobile de Mme Frank B. Hayne, a été arrêté hier matin par l'agent de police Dominique Claverie. C'est un nommé Charles Bennett, qui a déjà eu plus d'une fois maille à partir avec la police.

Après avoir commis son vol Bennett avait revendu cette robe pour 11 dollars à la femme May Evans, qui tient une maison mal famée à l'angle des rues Conti et Bassin.

Le jour suivant il s'était rendu au domicile de Mme Hayne et avait informé cette dame que si elle lui donnait une récompense il la ferait rentrer en possession de sa robe. Mme Hayne ne soupçonnant pas qu'elle avait affaire a un voleur, lui remit quinze dollars. Bennett déclara alors que le vêtement en question se trouvait au domicile de la femme Evans où deux detectives envoyés sur le champ ne tardèrent pas à rentrer en sa possession.

Grâce au signalement donné par Mme Hayne et par la femme Evans la police n'eut aucune difficulté à mettre la main sur Bennett.

Une accusation de vol a été portée contre ce dernier à la cour criminelle de cité.

Bennett est un morphinomane invétéré et l'on a tout lieu de croire qu'il est l'auteur de plusieurs larcins commis récemment dans diverses parties de la ville.

Lors de son arrestation on a trouvé sur lui une forte dose de morphine, et il paraissait être sous l'influence de cette drogue.

Conduit devant l'avocat de district Adams, Bennett a déclaré qu'il s'était procuré cette morphine chez le Dr L. C. Roudanez, 622 rue Nord Rempart. Ce dernier a été arrêté sous l'accusation de vente illicite de morphine.

Pour l'Exposition.

Grâce aux nombreuses démarches faites par la délégation louisianaise qui est en ce moment à Washington, le succès du projet d'Exposition Universelle paraît définitivement assuré en faveur de la Nouvelle Orléans.

Plusieurs télégrammes enthousiastes ont été envoyés hier dans le courant de la journée par des délégués, entre autres, le suivant, qui a été affiché à 11 heures du matin à la Bourse aux Valeurs:

"La situation est très encourageante. La victoire nous paraît acquise et nous remporterons l'Exposition."

Cette dépêche était signée par M. Claude M. Smith, membre de la Bourse.

Acte de vandalisme.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un vandale a lancé une brique dans la vitrine d'un magasin de bijouterie, 832 rue Canal.

Le propriétaire du magasin, M. Stein, après un rapide inventaire jeudi matin a constaté qu'aucun objet n'avait été enlevé de la vitrine. Les dégâts sont estimés à 150 dollars.

Sucrerie détruite par un incendie.

Nouvelle Ibérie, 12 janvier—La sucrerie de la plantation Maria à Loreauville, une des plus grandes de la région du Têche, a été totalement détruite la nuit dernière par un incendie.

Le feu a pris un peu avant minuit et en quelques heures le vaste bâtiment n'était plus qu'un amas de décombres. Plusieurs barils et sacs de sucre sont restés dans les flammes.

L'incendie a été provoqué par une explosion dans la chambre des chaudières. En dépit des efforts du personnel, les flammes se sont propagées avec une rapidité incroyable et en quelques minutes le bâtiment entier était embrasé.

La plantation Maria appartient à M. Adrien Gonsoulin, de Loreauville, lequel estime les pertes matérielles causées par cet incendie, à 200,000 dollars. Ces pertes sont en partie couvertes par des assurances de 120,000 dollars aux compagnies suivantes:

Hartford, $12,000; Home, $7,500; Orient, $13,500; Queen, $3,500; Royal, $20,000; Commercial Union, $4,000; German American, $5,000; Norwich Union, $2,500; Atlas, $3,500; New York Underwriter, $2,000; Phœnix, $2,500.

Il est probable que cette sucrerie sera immédiatement reconstruite.

TESTAMENT.

Le testament de feu Lucas E. Moore a été homologué hier après-midi à la Cour civile de district, par le juge George H. Théard.

Le défunt laisse à sa veuve toutes les propriétés qu'il possédait au moment de sa mort et la nomme exécutrice testamentaire.

Accusé de faux.

Une accusation de faux a été portée hier contre Henry Maignan, demeurant à l'angle des rues Broad et Laharpe.

Il paraît que l'accusé a visité l'établissement d'Olivier Montagnet, à l'angle des rues Ste-Anne et N. Robertson, ces jours derniers, et trouvant le livret de banque du propriétaire sur le comptoir, l'a pris et en a enlevé un chèque en blanc que M. Montagnet avait signé. Il a ensuite rempli le cheque pour la somme de $18 et l'a fait escompter par M. H. Ramos. Le signalement de l'accusé a été donné à la police.

Procès en dommages.

Un procès en dommages a été intenté hier devant la Cour civile de district à la New Orleans Railway Company par M George Eckert. Le demandeur déclare que le 12 janvier 1910 son fils a été tué par un car de ladite compagnie en traversant la voie à l'angle des rues Washington et Camp et réclame une indemnité de $5,000.

Agent suspendu.

L'agent de police George McClosky, du second precinct, accusé d'ivresse et de mauvaise conduite, a été suspendu hier par l'inspecteur Boyle.

Cet agent avait été ramassé sur le trottoir à l'angle des rues St Louis et N. Remparts, absolument ivre, par le sergent Azcona et le caporal Jackson.

Violation de la loi Gay-Shattuck.

Un affidavit a été formulé hier à la Cour Juvénile par le sergent de police Azcona, du troisième precinct, contre le cafetier Alex. Francingues, établi au No 1010, rue de Chartres.

Francingues est accusé d'avoir violé la loi Gay-Shattuck, en vendant des boissons alcooliques à deux mineurs les nommés Irwin Poncet et Irwin Mc Guire.

Grand Jury Fédéral.

Le Grand Jury Fédéral s'est réuni hier matin et a rapporté une mise en accusation contre Charles Gardner, un individu arrêté le 2 janvier dernier pour avoir détourné une lettre enrégistrée adressée à M. Fate Cox. Gardner s'était fait passer pour ce dernier et avait signé en son nom.

Bonne capture.

Le capitaine Thos Capo, du dixième precinct, a opéré une bonne capture hier en arrêtant un trio de noirs qui depuis plusieurs mois commettaient de nombreux vols dans la partie inférieure de la ville.

L'un des prisonniers est le nommé Eucica Brown, surpris en flagrant délit de vol dans le magasin d'épiceries de Mme Morris Lichentag, avenue Hagan 214.

Il a été conduit au poste du dixième precinct où, après avoir été longuement questionné par le capitaine Capo, il a fait des aveux impliquant ses deux compagnons, Charles Percy et Isaiah Mason.

Après des recherches qui ont duré une partie de la nuit, le capitaine a réussi à pincer les deux complices.

D'après les renseignements obtenus par la police, les trois hommes ont récemment commis des vols dans plusieurs maisons, entre autres, chez Wm Evans, rue Perdido 2031, Mlle H. Brischer, L. Palizzi, Toulouse et Bassin, et dans une épicerie coin Dauphine et Esplanade.

Accident fatal.

Joseph Mannone, un enfant de 3 ans, demeurant rue Annonciation, 1129, a été victime d'un accident fatal hier après-midi vers cinq heures. Il traversait la chaussée à l'intersection des rues Annonciation et Gaiennie lorsqu'il a été renversé et tué par un car de la rue Annonciation en charge de l'électricien Fred. Widert.

Mort subite.

Louisa Diggs, une femme de couleur âgée de 23 ans, est morte subitement en sa demeure rue Clara 1310, hier matin vers huit heures et demie. Le coroner a fait la levée du corps et a constaté que la mort avait été causée par une indigestion aiguë.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

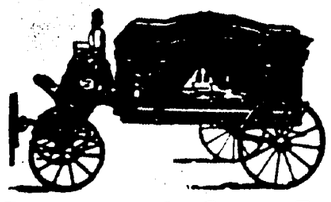

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts

PHONE {HEMLOCK 409

PHONE HEMLOCK 282

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

AMUSEMENTS. AMUSEMENTS.

TULANE Ce Soir et Toute la Semaine. Matinées Mer. et Sam. à 2. PRIX Soirs et Sam. Mat. 25c à $1.50. Matinées Mercredi 25c à $1.00.

Charles Frohman Présente

KYRLE BELLEW

Dans la plus grande pièce policière,

"RAFFLES"

Semaine Prochaine—Frances Starr, dans "THE EASIEST WAY"

10 jan—5f

CRESCENT Ce Soir et toute la Sem. Mat. Mar, Jeu et Sam à 2. PRIX Soirs 15c, 25c, 50c, 75c. Matinées 15c, 25c, 35c.

J. E. Stirling Présente

ROSE MELVILLE

Dans une tournée d'adieu dans

"SIS HOPKINS"

Semaine Prochaine—"THE COW AND THE MOON."

10 jan—5f

THEATRE DE L'OPERA

Troupe de Grand Opéra Français de Jules Layolle—Jules Layolle, Directeur. Deuxième Saison.

SAMEDI, le 14 Janvier, à 8 heures du soir. 24me Représentation d'Abonnement. Pour la Dernière Fois cette Saison.

"THAIS"

ET GRANDS BALLETS.

Dim. Matinées, "Sigurd". Dim. Soir, "Mam'selle Trompette", opérette, pour la première fois en Amérique.

Le 20 Janv., Représentation de Gala au bénéfice du fonds des Ecoles Gratuites des Sociétés Françaises de la ville.

En Répétition—"L'Attaque du Moulin"

Bureau de location chez Werlein de 9 A. M. à 5 P. M.

13 jan—4f

Orpheum

Phone Main 833.

Matinées tous les Jours.

PRIX Matinées 10 à 50c. Soirs 10 à 75c.

"THE TOP O' TH' WORLD DANCERS"

BERT COOE TET CIE

TOM WATERS

PRINGLE ET WHITING

CIRQUE ZOO

SUZANNE ROCAMORA

WILLIAM FERRY

ORCHESTRE AUGMENTE

KINODROME

10 jan—5f

10c LYRIC 5-Grands Actes-5 Exclusivement des Vues Mouvantes. Venez Quand il Vous Plaira. Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez. 11 A. M. A 11 P. M.

LES MEILLEURS PIANOS

Vendus sur Paiements Faciles au Mois ou à la Semaine.

Votre vieux piano pris en échange.

GRUNEWALD

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

735 RUE DU CANAL.

Agent de Police suspendu.

L'agent de police Davis Carroll, du premier precinct a été suspendu de ses fonctions hier soir par ordre du capitaine Boyle. Il est accusé d'ivresse.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES—Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1911.—L'élection annuelle de cinq Directeurs de cette Compagnie, qui entreront en fonctions pendant l'année courante, aura lieu au Bureau de la Compagnie, No 405, Bâtiége Hennen, LUNDI, le 16 janvier 1911, entre midi à 2 heures p. m.

S. A. TRUFANT, Secrétaire et Trésorier.

8 jan—1 sem

PETITES ANNONCES.

ON demande — Une bonne cuisinière française. S'adresser 300 rue Dauphine, café Duvielh. 12 jan—

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, 306-07

Renseignements demandés sur:

Arrébot-Natou, Marcelin,
Etienne, Jean Louis Auguste.
Haure.
Hirigoyen.

oct—1905

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Lot de Valeur du Troisième District—Succession de Jacob Schwab—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.—No 95,365.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 7 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B, daté et signé du 3 janvier 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 311, borné par l'avenue Caffin, les rues Bourgogne, Rempart et La Manche (ou Jourdan), désigné comme lot G, sur un plan et certificat d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, en date du 15 janvier 1909, d'après lequel dit plan ledit lot est situé à une distance de soixante-deux (62') pieds, huit (8") pouces et deux (2") lignes du coin des rues Bourgogne et Lamanche (ou Jourdan) et mesure de la trente et un pieds (31'), quatre (4") pouces et une (1") ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-huit pieds (128'), quatre (4") pouces et trois (3") lignes, entre lignes parallèles, et est composé de parties des lots originaux 17, 18, 19 et 20 ainsi qu'il est montré dans ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an, la portion de crédit devant être garantie par des notes de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossées, portant un intérêt de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par lien de verdeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes dues sur la propriété exigibles en l'année 1910, et devant déposer 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur. Acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

---

toutes celles que je subis depuis un an.... la pire de toutes assurément.

—Explique toi.

La mariée se pencha à l'oreille de son amie et lui dit:

—Il y a que, sollicitée de tous côtés, même par ma tante de Marans que j'aime et qui m'aime, cédant à un stupide point d'honneur, parce que j'avais donné ma parole et que je ne voulais pas la retirer, j'ai épousé un homme que je ne saurais aimer et qui n'a même pas pour moi l'amitié d'un camarade.... Il y a que je m'appelle maintenant la comtesse d'Andelle et que c'est un nom que j'exècre.... Il y a enfin que M. Raoul d'Andelle n'a ni honneur ni bonne foi, ni franchise, que je le hais et que je ne veux ni le voir ni le connaître!

Elle élevait la voix,

—Prends garde, dit la jeune femme: on nous écoute.

Le marquis d'Andelle s'était approché de la fenêtre et, arrêté à quelques pas de sa belle-fille, il avait entendu les dernières paroles qu'elle venait de prononcer.

Elle l'appela d'un signe.

—Vous pouvez venir, dit-elle. J'expliquais à mon amie, madame Latour, qu'à dater de cette minute, je reprends la direction de ma vie et de mes affaires. Ma pauvre tante, trompée par une partie de son entourage, égarée par ses amitiés....

Elle s'interrompit pour dire à l'ancien préfet.

—Je ne lui en suis pas moins attachée, car si elle s'est laissé entraînée ce fut par un excès de bonté.

Et reprenant:

..Ma tante, dis-je a fait de moi ce que je suis, c'est-à-dire madame Raoul d'Andelle.... Je ne puis pas empêcher que cela ne soit.... mais je vous déclare que je ne quitte pas cet hôtel .... que je ne pars pas pour le château de Marans, et que si M. Raoul d'Andelle veut l'explication de ma volonté, je suis prête à la lui donner, devant madame de Marans et devant vous....

Elle affirma avec une énergie dont personne, pas même son intime amie, Lucile Latour, qui la connaissait depuis son enfance, ne l'aurait crue capable:

—Je vous jure qu'aux yeux du monde, il peut être mon mari.. s'il y tient.... Autrement et chez moi, je ne serai qu'une étrangère pour lui!

—Est-ce possible? murmura le marquis....

—Cela est et cela sera!

—Mathilde, chère enfant!....

Elle haussa les épaules.

—Monsieur le préfet, dit elle froidement, la comédie finit.... le drame commence. Pour moi, il y a longtemps que j'en ai connu le début.... Je ne sais comment il se terminera. Vous pouvez prévenir madame de Marans. Je monte à ma chambre et je quitte cette toilette qui me fait horreur....

Elle s'inclina.

Il ne répondit pas.

Elle dit à son amie:

—Viens avec moi....

Elle traversa le grand salon, gagna l'escalier et se trouva chez elle.

Elle semblait transformée.

Ce n'était plus la Mathilde si douce, si complaisante, qui se montrait toujours si soumise, si craintive, avec des frayeurs de causer aux autres, maîtres ou domestiques, la plus légère des contrariétés.

Elle s'exprimait avec une sorte de rudesse et d'autorité qui indiquait un changement en elle, aussi subit que radical.

Son passage ou plutôt sa fuite à travers les salons ne pouvait étonner personne.

L'ordre du jour n'était-il pas établi et connu.

Déjeuner.

Ensuite départ pour Marans des deux jeunes époux.

Douze lieues de voyage, en tête-à-tête, avec des relais préparés à l'avance, dans le coupé qui les avait conduits à la mairie et à l'église.

Une simple promenade un peu longue mais superbe, en poste, comme au temps jadis.

Jusque-là le marquis d'Andelle était seul informé du revirement dans les idées de la jeune mariée.

Il avait supporté le coup avec ce que les classiques appelaient un front d'airain.

Mais il fallait obvier aux inconvénients d'une situation aussi grave.

Il mit en œuvre tous ses talents d'administrateur et de diplomate.

Il alla trouver madame de Marans que ses amis quittaient peu à peu et lui apprit en quelques mots ce qui venait de se passer. Il mit la surexcitation de la mariée sur le compte d'une nervosité excessive.

Le bruit se répandit par ses soins d'une indisposition subite qui ne pouvait causer d'inquiétudes sérieuses, mais qui néanmoins nécessiterait quelques jours de repos.

Pour sauver les apparences, il envoya chercher le docteur Roussel, un vieil ami de la famille à qui la comtesse, bouleversée, glissa quelques mots à l'oreille.

Il entra dans la chambre de Mathilde au moment où Lucile Latour en sortait en disant à son amie:

—Sois tranquille.... Je reviendrai demain.

Quelques instants plus tard le docteur sortait à son tour.

C'était un vieillard d'une taille imposante, aux cheveux gris et blancs comme s'ils eussent été poudrés, aux traits extrêmement doux et d'une gravité sereine.

Son expérience est longue et son intelligence supérieure.

Il n'était resté qu'un quart d'heure près de sa jeune cliente, qu'il soignait depuis son enfance.

Que lui avait-elle dit en si peu de temps, pour que, si habitué qu'il fût aux cris des douleurs humaines, il eût tant de peine à dissimuler l'émotion qu'il semblait ressentir?

Que lui avait-elle donné à lire?

Une seule pièce, la lettre de Raoul d'Andelle à sa maîtresse.

Et cette lettre contenait, en quelques lignes, toute l'histoire de cette malheureuse jeune fille dans le passé, toutes les menaces de son avenir.

Dans l'escalier, il se remit pourtant.

Son visage reprit son calme ordinaire.

Il rassura les quelques retardataires qui stationnaient encore dans les salons en attendant les dernières nouvelles.

—Ce ne sera rien, dit-il.

Et, tout bas, à l'oreille de la comtesse de Marans, affolée:

—Renvoyez tous vos invités, doucement. Votre nièce exècre son mari. Elle a raison. Il ne peut y avoir rien de commun entre eux.... Veillez sur elle et ne la quittez pas! Sa maladie n'est pas de mon ressort. C'est à vous de la sauver.

Et, comme Lucile L sortit en disant:

—Chère amie, du courage.... Je reviendrai demain.

En remontant dans sa voiture, il songeait:

—Avoir à peine vingt-deux ans, une fortune princière! Etre charmante et bonne, innocente et sans reproche, et vouée à une telle existence!....

Il était à peine à quelques pas de l'hôtel de Marans lorsqu'on frappa un coup sec à la porte de la mariée.

Et avant qu'elle eût répondu, cette porte s'ouvrit, au moment ou Elvire Ballet y arrivait.

A l'espect du mari de sa jeune maîtresse, son visage aux yeux verts, hardis et provocants, prit une expression ironique:

—Ah! c'est vous, monsieur le comte, fit-elle.

—Sans doute.... C'est moi... Madame?....

—Est là.

Il écarta la femme de chambre d'un geste brusque et passa.

VI

MARI ET FEMME

Il avait l'air de ne rien savoir.

Et en effet il ne savait rien de ce qui s'était passé depuis quelques instants.

La froideur de Mathilde dans le coupé, au retour de l'église, ne l'avait même pas autrement surpris.

Il s'y attendait, comme on dit dans le langage banal et journalier.

Depuis quelque temps, ses tristesses, ses incertitudes, ses désirs de solitude et de retraite du monde qu'il observait en tremblant de la voir les mettre à exécution, l'avaient préparé à ces capricieuses variations comme les marins aux sautes de vent dans la saison des tempetes.

Que pouvait elle changer d'ailleurs au fait accompli?

Rien.

C'était le principal.

En quoi son contrat qui l'avait certainement ennuyé — pourquoi tant de précautions? —, son acte de mariage devant le maire et le sacrement en face des autels, en seraient ils moins efficaces?

Mademoiselle de Fel Lussay, l'héritière du marquis de Fel et de sa sœur, l'opulente comtesse de Marans, pour quelques accès d'humeur noire, en serait elle moins la comtesse Raoul d'Andelle?

Il était très fort.

Fort de son droit incontestable, de son caractère qui se montrerait à l'occasion tel qu'il était c'est-à-dire despotique et volontaire, fort aussi de sa conscience qui ignorait les scrupules imbéciles, il agirait en maître, à la cravache, s'il le fallait, en douceur ce qui valait mieux, s'il ne rencontrait pas d'opposition sérieuse.

Ah! les obstacles, il ne les redoutait pas, lui; il savait les affronter dans une course comme dans la vie.

A continuer